

**SCHÉMA DIRECTEUR
D'AMÉNAGEMENT &
DE GESTION DES EAUX
PROGRAMME DE MESURES
DU BASSIN
ADOUR-GARONNE**

**SDAGE-PDM 2016-2021
UN NOUVEL ÉLAN POUR L'EAU**



L'eau et les milieux aquatiques doivent être protégés pour leurs atouts environnementaux et leurs multiples usages. L'enjeu est de concilier durablement la protection de l'environnement et le développement d'activités économiques face aux effets prévisibles des évolutions du climat, de la démographie ou encore de l'énergie.

- Quels sont les objectifs et les orientations pour construire l'avenir de l'eau à l'horizon 2021 pour le bassin Adour-Garonne ?
- Quels sont les moyens pour agir ?

LA PORTÉE JURIDIQUE DU SDAGE ET DU PDM

Le **SDAGE** et ses prescriptions s'imposent à l'ensemble des programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau et à certains dans le domaine de l'urbanisme.

Le **PDM** n'est pas opposable aux actes administratifs.



UN CADRE POUR TOUS LES ACTEURS DE L'EAU

Le SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, définit pour 6 ans les priorités de la politique de l'eau dans le bassin Adour-Garonne.

- Il précise les orientations de la politique de l'eau dans le bassin pour une gestion équilibrée et durable de la ressource.
- Il donne des échéances pour atteindre le bon état des cours d'eau, lacs, nappes souterraines, estuaires et du littoral.
- Il détermine ce qu'il convient de faire pour **préserver ou améliorer l'état des eaux et des milieux aquatiques**.

Le PDM, Programme De Mesures, regroupe les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du SDAGE. Ces actions peuvent être à la fois techniques, financières, réglementaires ou organisationnelles. Il évalue le coût de ces actions.

LA CONSULTATION DU PUBLIC ET DES PARTENAIRES

2 577 personnes

Profil type des répondants : hommes de plus de 50 ans, cadres ou retraités, et habitant une commune de moins de 20 000 habitants.

291 partenaires

Les plus mobilisés : Organismes consulaires, Conseils départementaux, Régions, Commissions locales de l'eau, structures porteuses de SCOT et collectivités dans le domaine de l'eau.

UN PROJET COLLECTIF, UN ENGAGEMENT COMMUN

Le SDAGE est élaboré par le Comité de bassin, « parlement de l'eau » qui regroupe des représentants des collectivités territoriales, des acteurs économiques, des associations et des services de l'État. Le PDM est établi par le Préfet coordonnateur de bassin avec l'appui des services déconcentrés de l'État et les établissements publics.

Ces deux documents ont été **soumis à l'avis du public et des partenaires institutionnels** dans

le cadre d'une consultation puis formellement approuvés par le Préfet coordonnateur de bassin.

La réussite du SDAGE et du PDM repose sur l'engagement de nombreux acteurs : maîtres d'ouvrage publics ou privés (collectivités territoriales, industriels, agriculteurs, propriétaires...), partenaires financiers, acteurs de l'urbanisme, opérateurs fonciers, communauté scientifique, bureaux d'études, associations ou encore citoyens !

NIVEAU EUROPÉEN

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) engage les pays de l'Union Européenne dans un objectif de préservation et de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Elle fixe une obligation de résultats pour l'atteinte du « bon état des eaux » en 2015 et prévoit son report sur 2 cycles de gestion : 2016-2021 et 2022-2027.

NIVEAU NATIONAL

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) et les lois d'engagement national pour l'environnement fixent les objectifs nationaux de gestion de l'eau.

OBJECTIF 2021 : 69 % DES RIVIÈRES DU BASSIN EN BON ÉTAT

Dans la continuité des efforts entrepris au cours du SDAGE-PDM précédent, la programmation 2016-2021 renforce les actions pour atteindre cet objectif de bon état des eaux.

Des progrès encourageants

- la surveillance des cours d'eau, lacs, nappes souterraines, estuaires et du littoral - les masses d'eau - s'est intensifiée,
- la proportion des masses d'eau en bon état reste stable depuis 8 ans,
- la proportion de masses d'eau en mauvais état diminue,
- la lutte contre les pollutions ponctuelles, engagée depuis plus de 40 ans, démontre son efficacité.

Des objectifs réalistes

- au regard du contexte économique défavorable et de la réforme des collectivités territoriales en cours,
- en raison de la difficulté de réduire à la source les pollutions diffuses (produits fertilisants, phytosanitaires...) et les altérations des cours d'eau ou la combinaison des perturbations,
- en fonction des délais de réponse importants pour certains milieux.



UNE EAU EN BON ÉTAT

permet le maintien de la vie aquatique et la satisfaction des besoins humains. Elle ne contient pas de produits toxiques. Elle est disponible en quantité suffisante pour tous.



LE BASSIN ADOUR-GARONNE

- 7 millions d'habitants
- 120 000 km de cours d'eau
- 640 km de littoral
- 2 métropoles, une faible densité de population
- 1 bassin rural et agricole
- 1 territoire particulièrement impacté par le changement climatique
- 1 patrimoine naturel très riche et varié

DANS LE BASSIN

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et le Programme De Mesures précisent l'application locale du cadre législatif.

DANS LES TERRITOIRES

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) déclinent localement les orientations définies au niveau du bassin. Les mesures du PDM sont précisées dans des Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT).

OBJECTIF BON ÉTAT DES EAUX

Pour préserver ou améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, et atteindre les objectifs fixés par le Comité de bassin, le SDAGE Adour-Garonne identifie 4 priorités d'actions, les « orientations ». Ces orientations répondent aux enjeux mis en avant dans le cadre de l'état des lieux du bassin réalisé en 2013. Elles sont déclinées en prescriptions (les dispositions) dans le SDAGE et traduites en actions concrètes dans le PDM.

+ DE 250

structures intercommunales conduisent des programmes pluriannuels de gestion de l'eau



LES + DU SDAGE-PDM 2016-2021

+ Recommandations inscrites dans le SDAGE pour la mise en œuvre de la nouvelle compétence sur la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des inondations** (GEMAPI)

+ Impact prévisible du **changement climatique intégré aux connaissances** et aux prospectives territoriales et définition d'un plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Adour-Garonne

ORIENTATION A

CRÉER LES CONDITIONS DE GOUVERNANCE FAVORABLES

Une politique de l'eau cohérente et menée à la bonne échelle. Cette orientation se traduit par 4 objectifs :

- **Mieux gérer l'eau** au niveau local et rationaliser les efforts,
- **Mieux évaluer le coût des actions** et leurs bénéfices environnementaux,
- **Renforcer les connaissances et partager les savoirs** dans le contexte du changement climatique pour assurer les conditions d'une meilleure gestion des milieux aquatiques,
- **Prendre en compte les enjeux de l'eau** dans l'aménagement du territoire.

Prescriptions clés - SDAGE

- Organiser des maîtres d'ouvrage à l'échelle de périmètres cohérents et de taille suffisante pour mutualiser moyens techniques et financiers et limiter le morcellement des actions,
- Développer une culture commune en informant et en sensibilisant pour s'adapter au changement climatique et l'anticiper,
- Optimiser la gestion globale de l'eau dans les documents d'urbanisme.

Exemples d'actions - PDM

- Mettre en place un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),
- Organiser une journée de formation sur les enjeux de la qualité de l'eau,
- Réaliser une étude sur l'impact des rejets domestiques.

LE SDAGE-PDM 2016-2021, DES ENJEUX TRANSVERSAUX

La lutte contre les inondations

Le SDAGE propose des actions qui concilient la gestion du ruissellement et des crues, essentielles au bon fonctionnement des milieux aquatiques, et la prévention des risques d'inondation.

- ▶ **Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)** du bassin Adour-Garonne fixe, pour 2016-2021, des objectifs stratégiques pour la gestion des inondations en visant la réduction des conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique. Le SDAGE-PDM s'articule étroitement avec le PGRI.



ORIENTATION B

RÉDUIRE LES POLLUTIONS

Les pollutions compromettent le bon état des milieux aquatiques mais aussi les différents usages tels que l'alimentation en eau potable, les loisirs nautiques, la pêche ou l'aquaculture. Afin de réduire ces pollutions, le SDAGE demande de :

- Agir sur les rejets de polluants issus de l'assainissement des activités industrielles,
- Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée,
- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau,
- Préserver et reconquérir la qualité des eaux et des milieux sur le littoral

Prescriptions clés - SDAGE

- Limiter les pollutions ponctuelles issues des collectivités et des entreprises en tenant compte du temps de pluie,
- Améliorer la connaissance sur les substances médicamenteuses, les nouveaux polluants émergents...,
- Au-delà de la mise en œuvre de la réglementation, cibler les actions de lutte contre les pollutions diffuses,
- Protéger en priorité les ressources qui alimentent les captages en eau potable les plus menacés par les pollutions diffuses,
- Protéger les usages de l'eau des pollutions (eau potable, baignade, aquaculture, etc.),
- Assurer la compatibilité avec les objectifs du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM).

Exemples d'actions - PDM

- Améliorer la performance d'une station d'épuration pour mieux traiter un polluant qui dégrade la rivière,
- Mettre en place un plan de lutte contre les pollutions pour protéger un captage d'eau potable,
- Limiter les apports de produits phytosanitaires en utilisant des pratiques alternatives (matériel d'épandage performant, désherbage mécanique...),
- Limiter l'apport de polluants d'origine continentale pour diminuer l'impact sur les activités aquacoles du littoral.

80

captages prioritaires

à protéger dans le bassin pour l'alimentation en eau potable

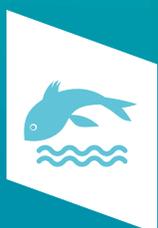


LES + DU SDAGE-PDM 2016-2021

- + Préparation de la mise en place des «flux admissibles» par bassin versant
- + Amélioration de la surveillance des substances d'origine médicamenteuse et hormonale
- + Mise en cohérence des actions menées sur le bassin avec les objectifs définis pour le milieu marin
- + Inciter les agriculteurs à mettre en œuvre des pratiques agro-écologiques notamment dans les secteurs à enjeux pour l'eau potable

LE FLUX ADMISSIBLE

détermine la quantité maximale d'une substance que le cours d'eau peut accepter, tous rejets confondus à l'échelle d'un bassin versant, sans entraîner une baisse de sa qualité.

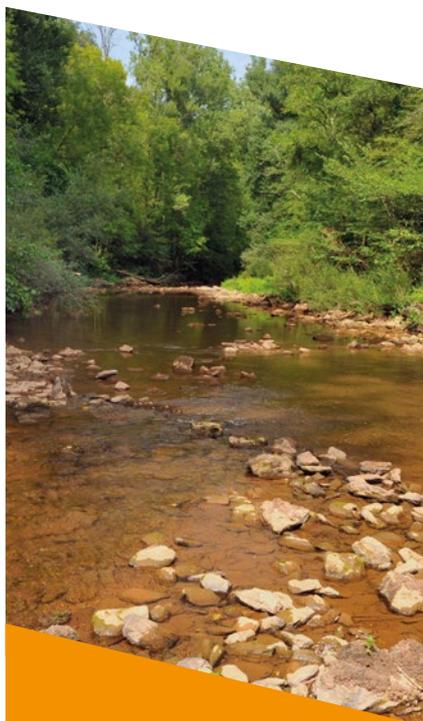


La stratégie pour le milieu marin

Les activités humaines ont des répercussions sur la qualité des eaux littorales et marines. Les gestionnaires des bassins versants amont doivent mieux prendre en compte les exigences du milieu marin, des zones littorales et estuariennes pour améliorer la qualité et la quantité des eaux.

► Le Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM)

de la sous-région marine du golfe de Gascogne a été élaboré dès 2012 pour réduire les impacts des activités humaines sur le milieu marin. Ce plan d'action comprend un programme de mesures qui doit permettre de parvenir à un bon état écologique des eaux marines d'ici 2020. Le SDAGE-PDM tient compte des objectifs du PAMM.



LES + DU SDAGE-PDM 2016-2021

- + Prise en compte des effets de la **réforme réglementaire des volumes prélevables par l'agriculture**
- + **Meilleure adaptation des prélèvements** aux disponibilités de la ressource
- + **Anticipation des effets du changement climatique** (augmentation des besoins en eau et diminution des quantités d'eau disponibles)

ORIENTATION C

AMÉLIORER LA GESTION QUANTITATIVE

Maintenir une quantité d'eau suffisante dans les rivières est primordial pour l'alimentation en eau potable, le développement des activités économiques ou de loisirs et le bon état des milieux aquatiques. Pour restaurer durablement l'équilibre quantitatif des besoins en eau, 3 axes sont identifiés :

- **Approfondir les connaissances** et valoriser les données,
- **Gérer durablement la ressource en eau** en intégrant les impacts du changement climatique,
- **Gérer les situations de crise** notamment lors des sécheresses.

Prescriptions clés - SDAGE

- Suivre les débits aux points de référence pour déterminer les disponibilités de la ressource en fonction des usages,
- Mettre en œuvre la gestion collective de l'eau grâce à des organismes uniques de gestion et faire un suivi sur l'évolution des prélèvements,
- Généraliser l'utilisation rationnelle et économe de l'eau,
- Combiner, dans les territoires, tous les leviers pour résorber les déséquilibres quantitatifs.

Exemples d'actions - PDM

- Réaliser des économies d'eau dans tous les usages en réduisant les fuites et en maîtrisant les consommations,
- Mieux utiliser les réserves d'eau existantes pour soutenir les débits des cours d'eau,
- Créer de nouvelles réserves pour stocker l'eau.

LE SDAGE-PDM 2016-2021, DES ENJEUX TRANSVERSAUX



L'adaptation au changement climatique

Des températures plus élevées, moins de neige, une eau moins abondante, des débits plus faibles, plus longtemps, dans les rivières : les risques et les effets du changement climatique obligent à repenser la gestion de l'eau pour les années à venir. Dans le SDAGE-PDM 2016-2021, chaque orientation intègre ces risques et anticipe ces impacts.



L'analyse économique

L'analyse économique mise en avant dans le SDAGE-PDM vise à assurer :

- L'efficacité des programmes d'action au moindre coût,
- L'acceptabilité sociale et économique,
- La transparence entre les usagers,
- Le renforcement des outils financiers,
- L'anticipation des besoins de financement.

ORIENTATION D

PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES : ZONES HUMIDES, LACS, RIVIÈRES...

Le bassin Adour-Garonne abrite des milieux aquatiques et humides d'un grand intérêt écologique qui jouent un rôle majeur dans le maintien de la biodiversité, dans l'épuration et la régulation des eaux. Pour les préserver, le SDAGE propose 5 axes de travail pour :

- **Réduire l'impact** des aménagements et des activités,
- **Gérer, entretenir et restaurer** les cours d'eau et le littoral,
- **Préserver et permettre la libre circulation** des espèces piscicoles et le transport naturel des sédiments,
- **Préserver et restaurer les zones humides** et la biodiversité liée à l'eau,
- **Réduire la vulnérabilité** et les aléas d'inondation.

Prescriptions clés - SDAGE

- Améliorer la connaissance des cours d'eau ayant des problèmes de sédiments,
- Optimiser la gestion des sédiments et des déchets flottants,
- Limiter la prolifération des plans d'eau,
- Protéger les têtes de bassin versant,
- Éviter, réduire et à défaut compenser les impacts des activités humaines sur les zones humides,
- Réduire les aléas d'inondation sans compromettre l'atteinte du bon état des eaux notamment la reconquête des zones d'expansion de crues ou la préservation des zones humides.

Exemples d'actions - PDM

- Ajuster le débit restitué au cours d'eau à l'aval des barrages,
- Aménager les barrages pour permettre la circulation des poissons et des sédiments,
- Restaurer les populations piscicoles, en particulier pour les poissons migrateurs,
- Préserver et restaurer les fonctions et la biodiversité des zones humides.

1800

ouvrages à équiper pour assurer la libre circulation des poissons et des sédiments



LES + DU SDAGE-PDM 2016-2021

- + Conciliation de la **protection des milieux aquatiques** avec les objectifs nationaux de **production d'énergie renouvelable**
- + Prise en compte du **changement climatique** afin de favoriser les capacités adaptatives des espèces
- + Amélioration de l'articulation entre le SDAGE et le **Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI), les documents d'urbanisme et les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE)**
- + Accompagnement de la mise en œuvre réglementaire du **classement des cours d'eau**
- + **Meilleure préservation des zones humides** et réaffirmation de leurs rôles dans la gestion de l'eau



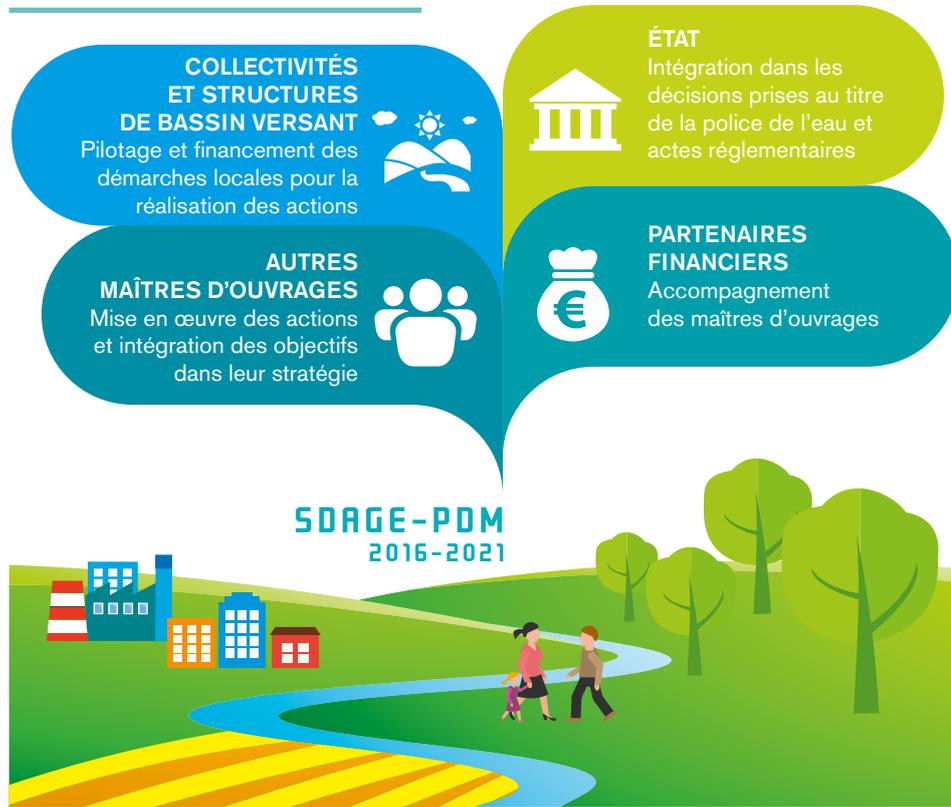
Quel coût, quels bénéfices pendant 6 ans ?

Pour atteindre ces objectifs, on estime à 3 milliards d'euros le coût des actions, ce qui reste comparable à l'effort consenti dans les années précédentes. En retour, ces actions vont permettre de sécuriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques et la qualité de l'eau potable. Elles garantiront le développement durable des activités économiques, notamment celles liées directement à l'eau, vecteurs de croissance dans le bassin Adour-Garonne, et permettront de créer de nouveaux emplois.

LA MISE EN ŒUVRE DU SDAGE-PDM 2016-2021

Les Missions Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN) déclinent le PDM au travers des Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT) à l'échelle de chaque département. Au niveau des territoires, l'ensemble des acteurs met en œuvre les actions nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE.

QUI MET EN ŒUVRE ?



COMMENT EST ÉVALUÉE LA MISE EN ŒUVRE ?

3 dispositifs complémentaires :

-  **PROGRAMME DE SURVEILLANCE**
pour suivre l'état des différents milieux aquatiques (cours d'eau, lacs, littoral, eaux souterraines)
-  **TABLEAU DE BORD DU SDAGE ET DU PDM**
destiné à rendre compte de l'état d'avancement
-  **BILAN À MI-PARCOURS DU PDM PRÉVU FIN 2018**
pour mesurer l'efficacité des actions et identifier les difficultés

10^e
PROGRAMME
2013/2018

L'agence de l'eau Adour-Garonne accompagne techniquement et financièrement les actions au service des objectifs du SDAGE au travers de son 10^e programme.

- **PRIORITÉS RENFORCÉES**
atteinte du bon état des eaux et restauration des milieux aquatiques, reconquête de la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable et eau en quantité suffisante pour tous les usages et les milieux
- **PRISE EN COMPTE DES ÉVOLUTIONS DU CONTEXTE**
réforme territoriale et conjoncture économique, nouvel encadrement européen des aides publiques et renforcement des prescriptions réglementaires (zones vulnérables, eaux pluviales, substances dangereuses...)
- **AIDES PLUS SIMPLES ET PLUS ATTRACTIVES**
- **APPELS À PROJETS LANCÉS TOUT AU LONG DU PROGRAMME**



Pour en savoir +

www.eau-adour-garonne.fr

www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr